



HAL
open science

L'étude d'une Entreprise à Mission dans le secteur de l'habitat social : déployer la raison d'être, une étude de cas dans les Alpes de Haute Provence

Beatrice Chauvin

► To cite this version:

Beatrice Chauvin. L'étude d'une Entreprise à Mission dans le secteur de l'habitat social : déployer la raison d'être, une étude de cas dans les Alpes de Haute Provence. CNRIUT 2025 Bayonne - Pays Basque, IUT de Bayonne Pays Basque, Mar 2025, Bayonne, France. <hal-05093360>

HAL Id: hal-05093360

<https://hal.science/hal-05093360v1>

Submitted on 2 Jun 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

L'étude d'une Entreprise à Mission dans le secteur de l'habitat social : déployer la raison d'être, une étude de cas dans les Alpes de Haute Provence

Béatrice Chauvin*

beatrice.chauvin@univ-amu.fr

¹ IUT d'Aix- Marseille
Laboratoire du LEST

*Le/les auteur(s) avec la marque * sont auteur(s) correspondant(s).*

Thème – Gestion

Résumé – *La crise de 2008 a révélé les dérives de la gouvernance d'entreprise, suscitant un courant en faveur d'une Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) accrue des entreprises. En France, la loi Pacte de 2019 introduit la notion d'entreprise à mission, autorisant les sociétés à inscrire dans leurs statuts une mission sociale et environnementale, et à constituer un comité de mission pour en superviser l'application. Notre recherche étudie comment Habitation Haute Provence (H2P), acteur de l'habitat social, met en œuvre cette mission en s'adaptant aux besoins spécifiques de son territoire. À travers une observation au sein de son comité de mission, l'étude vise à mesurer l'engagement des parties prenantes et les effets concrets de la mission. Elle pose aussi des questions éthiques sur le rôle du chercheur impliqué, tout en évaluant l'impact de cette démarche face aux enjeux sociaux et climatiques locaux.*

Mots-Clés – *RSE – Société à Mission- Habitat social -Gouvernance*

Section(s) CNU pour cet article – 06.

Article présenté à l'oral par un(e) doctorant(e) – ~~OUI~~ NON

1 Introduction

La crise de 2008 a révélé l'évolution des règles et les dérives dans la gouvernance de certaines entreprises, où la maximisation de la valeur pour l'actionnaire favorise ce que Lazonick nomme « le paradoxe du profit sans prospérité » [1]. Dans ce contexte, un courant de pensée autour de la responsabilité des entreprises et de leur rôle dans la société prend son essor.

En 2019, inspirée par les travaux de la commission Notat-Senard [2], mais aussi par les recherches de Hatchuel et Segrestin du Collège des Bernardins [3], la loi Pacte est promulguée en France. Cette loi introduit les notions d'intérêt social, de raison d'être, d'entreprise à mission en réponse aux dérives révélées par les crises.

Elle appelle à tenir compte des « parties constituantes » et réfléchir à ses responsabilités sociales et environnementales [4]. Il faut repenser la finalité des entreprises. Le législateur adapte donc le droit, l'article 1383 du code civil est modifié et stipule alors « la société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ». La loi Pacte encourage ainsi les entreprises à définir un positionnement fort face aux enjeux sociétaux et environnementaux, dans le cadre d'une démarche de Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE).

Aux Etats-Unis, dès les années 2000, on observe aussi l'émergence de nouveaux modèles entrepreneuriaux portés par des entrepreneurs revendiquant de nouvelles valeurs et permettant de nouvelles formes de société comme la Benefit Corporation (B Corps), c'est en quelque sorte une forme de RSE a minima. En France la possibilité pour les entreprises de devenir Entreprise à Mission va bien au-delà. Ainsi l'article 1385 du code civil a été modifié pour permettre aux entreprises d'inscrire clairement dans leurs statuts une mission sociale et environnementale en plus de leurs objectifs économiques si elles le souhaitent.

2 Cadre de la recherche

Pour obtenir le statut de Société à mission inscrit au Registre du commerce et des sociétés (RCS), certaines étapes sont indispensables : il s'agit de définir une raison d'être en précisant les motivations et les impacts attendus, de l'inscrire dans les statuts de l'entreprise, et de constituer un comité de mission. Ce comité accompagne et opérationnalise les engagements pris, tout en contrôlant la mise en œuvre. À « l'épreuve du réel », les entreprises à mission doivent démontrer leur engagement concret et l'application de leur mission [5].

Notre recherche s'inscrit dans cette perspective : elle vise à suivre et à analyser la mise en pratique de la

« raison d'être » d'une structure de l'habitat social dans les Alpes-de-Haute-Provence. Nous examinerons comment cette raison d'être est déclinée en objectifs statutaires, puis opérationnels. Pour cette structure, il s'agit de la première année suivant l'adoption de ses nouveaux statuts d'entreprise à mission.

Habitation de Haute Provence (H2P) est un acteur historique de l'habitat social dans les alpes de hautes Provence où elle est présente depuis plus de 70 ans, elle gère environ 5000 logements et 10500 personnes logées. C'est un acteur de petite taille pour la profession qui appartient à un grand groupe, Habitat en Région, pôle immobilier social des Caisses d'Epargne et du Groupe BPCE [6]. Le territoire est globalement en manque de logements locatifs et souffre de niveaux de revenus plus faibles que la moyenne. Le patrimoine de H2p est en cours de rénovation car l'organisation a pris du retard sur ce point et sur les mises en chantier.

3 La question de recherche

Notre question de recherche est la suivante : Comment la mise en place d'un comité de mission, suite à l'inscription d'une mission sociétale et environnementale dans les statuts d'une structure HLM, permet-elle d'engager durablement les parties prenantes et d'influencer les choix stratégiques en réponse aux besoins spécifiques du territoire ?

3.1 Axes d'analyse

Nous organisons l'analyse de la première année de la mise en place du comité autour des axes de travail suivants :

Engagement des parties prenantes : Identification des acteurs clés (habitants, associations, collectivités, employés) et étude des mécanismes participatifs mis en place pour renforcer leur mobilisation autour de la mission.

Rôle et gouvernance du comité de mission : Structuration de son fonctionnement (composition, fréquence des réunions, indépendance) et mesure de son influence sur les choix stratégiques.

Impact social des décisions : Analyse des initiatives développées pour répondre aux besoins spécifiques du territoire, avec un focus sur la mixité sociale et l'inclusion des populations vulnérables.

Impact environnemental : Étude de la priorisation et de la mise en œuvre des projets en faveur de la transition écologique (rénovations énergétiques, éco-quartiers).

Transformation interne : Évaluation de la sensibilisation et de la formation des employés aux enjeux de la mission,

ainsi que de l'intégration durable de ces principes dans la culture organisationnelle.

3.2 Indicateurs de suivi

Des indicateurs spécifiques sont définis pour chacun de ces axes et regroupés dans un **tableau de bord structuré** autour des thèmes suivants : engagement, gouvernance, impact social, impact environnemental, et transformation interne. Chaque indicateur est assorti d'un objectif précis à atteindre au cours des premières années, permettant une évaluation rigoureuse et une comparaison dans le temps.

4 La méthodologie

Pour cette recherche, nous adoptons une méthodologie de **recherche-action longitudinale** au sein du comité de mission. L'entreprise nous a contactés en 2023 pour intégrer ce comité, ce qui nous offre une opportunité d'observer en continu la mise en œuvre de sa raison d'être. Notre participation vise avant tout à produire des connaissances appliquées, contribuant à la fois à la mise en œuvre de la mission de l'entreprise et à l'avancement de la recherche en matière de RSE et de gouvernance des entreprises à mission.

Grâce à cet accès privilégié, nous disposerons de données régulières et répétées, basées sur des entretiens avec les acteurs clés et l'étude de documents internes ainsi que d'événements d'entreprise. Cette approche permet une collecte continue et approfondie d'informations sur au moins un an, facilitant l'analyse des changements, des dynamiques, des blocages et des difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la mission. En tant que membre du comité de mission, nous accédons à des informations privilégiées et nous participons directement aux dynamiques de l'entreprise, ce qui enrichit la collecte de données et offre une perspective interne unique. Cependant, cette implication de terrain peut rendre délicate la posture de neutralité du chercheur, et nous sommes attachées à veiller à maintenir une distance critique et un recul analytique pour ne pas perdre en objectivité.

5 Conclusions

L'accompagnement d'une entreprise à mission, dans la mise en œuvre de sa raison d'être, pose des défis méthodologiques et éthiques pour le chercheur, qui occupe une position complexe et parfois inconfortable. Cependant, ce rôle d'observateur engagé met en lumière, de manière particulièrement efficace, l'importance de la

mission de l'entreprise H2P face aux défis concrets du territoire. Dans le contexte de l'urgence climatique, il est impératif d'agir en tenant compte des réalités spécifiques des Alpes-de-Haute-Provence. Le réchauffement exacerbe les conditions de vie dans un environnement social déjà fragile, où la question des logements sociaux est cruciale : de nombreux foyers en situation de précarité énergétique peinent à supporter les coûts croissants liés aux changements climatiques. La réponse à ces enjeux doit inclure des politiques visant à rénover les logements, à renforcer l'accès au logement social, et à encourager la mixité sociale, afin de bâtir des communautés plus résilientes. C'est précisément pour faire face à de tels défis que le statut d'entreprise à mission a été conçu, et les outils dont nous disposons permettent d'en étudier pleinement l'impact et l'efficacité.

6 Remerciements

L'auteure exprime ses remerciements à H2P et JJS pour leur aide à la mise en œuvre de cet axe de recherche

Références

[1] William Lazonick, « Profits Without Prosperity: How Stock Buybacks Manipulate the Market, and Leave Most Americans Worse Off », 2014

[2] N. Notat et J.-D. Sénard, « L'entreprise, objet d'intérêt collectif ». *Rapport aux ministres de la Transition écologique et solidaire, de la Justice, de l'Économie et des Finances, du Travail*, 2018.

[3] Hatchuel et B. Segrestin, « Devoir de vigilance : la norme de gestion comme source de droit ? », *Droit et société*, 2020, n° 3, pp. 667-682.

[4] Kevin Levillain, Blanche Segrestin, Armand Hatchuel, Stéphane Vernac (dir.), *Entreprises, Responsabilités et Civilisations. Vers un nouveau cycle du développement durable* Paris : Presses des Mines, collection Économie et gestion, 2020

[5] Armand Hatchuel, Antoine Goutaland, Jérémy Lévêque. *Les sociétés à mission, à l'épreuve du réel : les enjeux sociaux et académiques*. *Revue Sociétal*, 2021, Gouvernance et Raison d'être, 1er Trimestre 2021. hal-03187080

[6] <https://www.habitat-en-region.fr/le-groupe>